

Bibliothèques et pass Culture

02.02.2022

Le succès du pass Culture

Le pass Culture fonctionne grâce à une application mobile, qui permet à la fois de géolocaliser l'offre culturelle, qu'elle soit payante ou gratuite, autour de soi et, pour les jeunes, de dépenser le crédit annuel dont ils bénéficient.

Chiffres au 02.02.2022 :

- 1 247 032 bénéficiaires
- 7 083 105 réservations validées
- 11 677 lieux culturels référencés

Le pass Culture rencontre donc un succès incontestable auprès des jeunes. Il devient, pour ce public, un outil incontournable de connaissance de l'offre culturelle.

La lecture est plébiscitée par les jeunes : le livre représente 80% de réservations et 52% des crédits dépensés pour 4 millions de livres achetés, avec 13 livres en moyenne par utilisateur (principalement des mangas, livres de poche, et bandes dessinées).

A partir de janvier 2022, le pass Culture connaît deux évolutions majeures

1) *Il est étendu aux 15-17 ans et couvre désormais tout le public adolescent*

Le pass Culture, jusque-là ouvert aux jeunes de 18 ans, **est étendu aux adolescents de 15, 16 et 17 ans**. Il concerne désormais 2,5 millions de jeunes, qui peuvent s'inscrire sur l'application et connaître ainsi l'offre culturelle de leur territoire, payante et gratuite.

Pour l'offre payante, chaque jeune dispose d'un crédit annuel alloué par l'Etat : 20 € dans l'année de ses 15 ans, 30 € pour ses 16 ans puis 30 € à nouveau pour ses 17 ans et enfin 300 € pour ses 18 ans.

2) *Il finance des activités d'EAC conçues en partenariat avec les collèges et les lycées*

Est créé, au sein du pass Culture, un dispositif de financement d'activités d'éducation artistique et culturelle effectuées dans le temps scolaire, au collège (à partir de la 4^e) et au lycée.

Ces activités, encadrées par les professeurs, peuvent être conçues dans le cadre de partenariat avec des établissements culturels, dont les bibliothèques.

Le budget alloué à ces activités est calculé en fonction du nombre d'élèves (25€ par élève de 4^e et de 3^e ; 30€ par élève de CAP et de seconde ; 20€ par élève de première et de terminale). Il est versé par le pass Culture à l'établissement culturel organisateur de l'animation, qu'elle ait été conçue en partenariat avec l'enseignant ou choisie par lui au sein de l'offre de l'établissement référencé sur ADAGE, plateforme de l'Éducation nationale dédiée à l'EAC.

Une opportunité pour les bibliothèques

A ce jour, **476 bibliothèques** sont présentes sur l'application pass Culture, ce qui est un chiffre modeste compte tenu du nombre important de lieux de lecture publique sur le territoire. Cela s'explique principalement par le fait que ces établissements proposent majoritairement des activités gratuites et ne se sont pas forcément sentis concernés par le pass Culture à destination des jeunes de 18 ans.

Avec l'extension du dispositif, et pour parvenir à une plus grande exhaustivité de l'offre culturelle de proximité pour les jeunes, il apparaît important **qu'un plus grand nombre de bibliothèques territoriales soit présent sur l'application pass Culture :**

- Pour assurer auprès du public adolescent la visibilité de leur offre : animations culturelles, prêts, abonnements, services numériques...
- Pour leur permettre de développer et de financer de nouveaux projets pour les publics adolescents et jeunes adultes ;
- Pour renforcer leurs partenariats avec les collèges et les lycées.

Visibilité de la politique d'animation culturelle de la bibliothèque en direction des jeunes

Il s'agit, pour les bibliothèques, de référencer leurs actions de médiation, leurs animations et leur offre de services, qu'elles soient spécifiquement réservées aux adolescents ou généralistes. Les jeunes peuvent ainsi s'inscrire en bibliothèque,

réserver une place pour un atelier ou programmer une visite pour une animation culturelle.

Renforcement de l'offre d'action culturelle en direction des publics adolescents et jeunes adultes

Le pass Culture permet le développement de nouvelles propositions d'action culturelle gratuites et payantes pour les adolescents et les jeunes adultes, en offrant un outil de mise en relation directe avec ce public et de nouvelles ressources pour financer ces actions.

Partenariat avec les collèges et les lycées

La création d'un financement spécifique pour les collèges et les lycées est une opportunité pour les bibliothèques de renforcer leurs partenariats avec les enseignants autour d'actions conçues conjointement, en obtenant un complément de financement pour les coûts d'organisation qu'elles doivent assumer (rémunération d'intervenants extérieurs, accueil d'artiste et d'auteurs, etc...).

Comment faire ?

1) Une mobilisation des réseaux de bibliothèques sur tout le territoire

- Organisation de webinaires régionaux d'information et de formation (co organisés avec les agences régionales livre et lecture, les conseillers livre et lecture des DRAC, et les associations nationales de bibliothécaires) : présentation du pass Culture, du processus d'inscription et de la publication d'une offre.
- Communication auprès des bibliothèques *via* les réseaux professionnels (associations nationales de bibliothécaires, fédération interrégionale du livre et de la lecture, ...)

2) Inscription des bibliothèques sur le pass Culture

Avec l'accompagnement des chargés de développement régionaux du pass Culture tout au long du parcours des bibliothèques :

- Inscription de chaque bibliothèque sur le portail pro pass Culture (via le compte de la collectivité dont elles dépendent),
- Publication des offres individuelles et collectives, gratuites et payantes.
- Accueil des bénéficiaires.

Pour prendre contact avec les chargés de développement régionaux

Toutes les adresses mails sont au format *prenom.nom@passculture.app*

Auvergne-Rhône-Alpes

Jeanne Belichard
Romane Paradis

Bourgogne-Franche-Comté

Chloé Stiefvater

Bretagne

Florence Travers

Centre Val de Loire

Julie Leroy

Grand Est

Barbara Merlo
Sarah Lang

Guyane, Guadeloupe, Martinique, Saint

Pierre et Miquelon

Delphine Cammal

La Réunion, Mayotte

Mailys Alberto

Hauts-de-France

Antoine Gâteau Sauvage

Ile-de-France

Juliette Marchandise

Normandie

Benjamin Durand

Nouvelle Aquitaine

Valentine Pommier

Occitanie

Anaïs Prat

Pays de la Loire

Mathilde Coustaud

PACA, Corse

Roseline Faliph